

# L'Essentiel

06/07-2014 - Numéro 14

Le magazine  
de la Fédération des Industries  
des Peintures, Encres, Couleurs,  
Colles, Adhésifs et  
Préservation du bois



DOSSIER

## Simplification : mythe ou réalité ?

ENVIRONNEMENT :

**Etiquetage : effet papillon de la réglementation**

FOCUS

**La FIPEC, au cœur d'un réseau international de fédérations**

**Actualité..... 3**  
**Planète Industrie..... 5**  
*Interview de Pierre Gattaz*  
**Environnement..... 6**  
*Étiquetage : effet papillon de la réglementation*  
*Allégations environnementales : prudence !*  
**International ..... 8**  
**Dossier ..... 10**  
*Simplification : mythe ou réalité ?*  
**Filières..... 13**  
• **Peintures**  
*Bâtiment – Grand Public – Industrie*  
*Carrosserie - Anticorrosion*  
• **Encres**  
*Imprimerie et Emballage*  
• **Colles**  
*Adhésifs et Mastics*  
• **Couleurs**  
*Art, Loisir et Enseignement*  
• **Bois**  
*Préservation du bois*  
**Focus..... 16**  
*La FIPEC, au cœur d'un réseau international de fédérations*



## Simplification, compétitivité... Parlons-en !

*A peine annoncées les 50 mesures de simplification, le 14 avril dernier, que l'une des pires dispositions, en matière de complexité administrative et de coût, risque*

*d'être prise : le compte personnel de prévention de la pénibilité, dans le cadre de la réforme de la retraite.*

*Nous sommes loin de la volonté affichée de sécuriser les entreprises par un environnement plus lisible et prévisible, loin de simplifier concrètement leur quotidien, de faciliter l'embauche et la formation.*

*Aucune étude d'impact sérieuse sur les conséquences économiques de ce dispositif, pas plus que sur les charges administratives n'a été faite.*

*La plupart des investissements et mesures de prévention nécessaires à la mise en œuvre par les entreprises ont été occultés.*

*Les modalités de réduction du temps du travail et de rémunération légales ou conventionnelles, destinées à compenser l'exposition à des facteurs de pénibilité, ne sont pas prises en compte.*

*Les organisations patronales interprofessionnelles (MEDEF, CGPME, UPA) se sont clairement exprimées contre ce dispositif qui, en l'état, serait une menace pour la compétitivité des entreprises aussi grande que les 35 heures ! Dans une très large mesure, il annihilera la baisse du coût du travail engagée par le gouvernement pour répondre au défi de l'emploi dans notre pays. Et, inévitablement, il créera des inégalités entre les salariés selon les secteurs d'activité.*

*Ce compte personnel de prévention de la pénibilité va à l'encontre du pacte de responsabilité voulu par le Président de la République sur la simplification de la réglementation et la création d'emplois. Il sera source d'instabilité juridique pour les entreprises et aura très certainement des répercussions néfastes sur notre économie.*

*Extrêmement préoccupante pour l'avenir de l'Industrie en France, cette nouvelle complexité difficilement gérable va encore un peu plus plomber les entreprises.*

*Pour formaliser nos craintes et mettre en évidence les nombreux points d'alerte, la FIPEC et 5 autres Fédérations Industrielles ont cosigné un courrier adressé notamment au Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social. Nous devons tous rester mobilisés.*



- **Directeur de la publication**  
Michel Le Tallec
- **Reportages et rédaction**  
CommLC
- **Photos et illustrations**  
FIPEC – O. Gombert – Shutterstock  
Fotolia - AkzoNobel - © Foucha/Muyard
- **Conception graphique**  
Hervé Carasco
- **Réalisation PAO**  
Vincent Lecat
- **Impression**  
Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro.

**FIPEC** : 42, avenue Marceau – 75008 Paris

**Contact** : Dominique Ayoul,  
Direction du Département  
Economie & Communication

**Tél.** : +33(1) 53 23 00 00

**E-mail** : direco@fipec.org

[www.fipec.org](http://www.fipec.org)



**Michel Le Tallec**

Délégué Général de la FIPEC



## La formation européenne des peintures ouvrira ses portes en septembre 2014

Initiée par le CEPE et la FIPEC, la première session de la formation européenne ITECH de techniciens et ingénieurs spécialisés « peintures – vernis – encres » démarrera en septembre 2014. L'une des missions du Master anglophone international est de préparer les étudiants et futurs professionnels à la mobilité et à l'ouverture vers d'autres cultures.

Cette première mondiale est soutenue par de grands groupes internationaux comme AkzoNobel, BASF et PPG mais également par des PME à l'image de Blanchon et Allios. En plaçant les entreprises au cœur de la formation, le but est de répondre à leur besoin en recrutement et de coller au plus près à leur demande.

« Le projet est aujourd'hui en phase de finalisation. Des partenariats sont d'ores et déjà établis avec les universités de Leeds en Angleterre et de Coesfeld en Allemagne. Nous sommes en relation avec les fédérations nationales pour étudier au cas par cas les modes opératoires qui faciliteront l'accès des étudiants à notre formation. Les programmes sont en cours d'élaboration en concertation avec l'ensemble de nos partenaires, professionnels et universitaires », Jérôme Marcilloux, Directeur Général de l'ITECH.



## Outil en ligne pour une meilleure gestion des risques chimiques

Signée en 2008, la Convention CMR vient améliorer la maîtrise et l'information sur les risques chimiques et CMR en particulier (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) et accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques et la substitution des produits dangereux.

Co-signataire, la FIPEC apporte sa contribution avec la réalisation de supports d'aide à la gestion des risques chimiques tel que le « Guide CMR du repérage à la substitution » publié en 2010. En 2013, le SIPEV a participé à la rédaction du Guide de l'INRS « Travailler avec des produits chimiques - Pensez prévention des risques ! ». Dans la continuité des démarches engagées, l'ensemble des parties prenantes travaille actuellement au développement d'une application informatique dont l'objectif est d'aider les entreprises à évaluer le risque chimique. Ce Système d'Évaluation et d'Information sur le Risque CHimique en milieu professionnel (SEIRICH) est conçu pour être utilisé aussi bien par des néophytes que par des experts et cible en priorité les PME et TPE.

Après une phase de tests auprès des différents publics concernés, SEIRICH sera mis à disposition gratuitement, via un site dédié, [www.seirich.fr](http://www.seirich.fr). Il sera mis en ligne au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2015, date d'application du règlement CLP pour les mélanges.

## Affaires sociales

### Réforme des retraites : création du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité

Le 16 janvier dernier, le Conseil constitutionnel a donné son feu vert pour la mise en place du « Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité » (CPPP), prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mesure phare de la réforme des retraites, le CPPP s'adresse à l'ensemble des salariés du secteur privé exposés, au-delà de certains seuils, à des risques professionnels. Ce compte repose sur l'attribution de points en cas d'exposition du salarié à au moins un facteur de pénibilité (sur la base des 10 facteurs retenus en 2010). Les points accumulés pourront être utilisés pour des périodes de formation, pour un passage à temps partiel ou pour bénéficier de trimestres de retraite anticipée. Le financement du dispositif sera assuré par les entreprises.

### De vives inquiétudes demeurent à l'égard de ce dispositif

Les fédérations professionnelles, dont la FIPEC, sont extrêmement préoccupées au regard de la complexité du dispositif et de son coût qui pèsera sur la compétitivité des entreprises. Malgré la nomination d'un « médiateur », missionné par le

Gouvernement pour tenter de clarifier le dispositif, de nombreuses interrogations demeurent. Une quinzaine de décrets d'application sont attendus entre juin et septembre 2014 pour une entrée en vigueur du dispositif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.



### Formation professionnelle : le Compte Personnel de Formation remplace le DIF

Le 27 février dernier, après le vote du Parlement, le projet de loi réformant la formation professionnelle a été définitivement adopté. L'une des principales mesures de ce projet est la création d'un Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplacera le Droit Individuel à la Formation (DIF), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'Accord National Interprofessionnel (ANI), dont est issu ce texte, a été signé le 14 décembre 2013 par l'ensemble des partenaires sociaux, à l'exception de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) et de la Confédération Générale du Travail (CGT).





## Délais de paiement

Pour encourager les entreprises à régler leurs fournisseurs plus rapidement, la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) avait été votée le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle plafonne les échéances de paiement et augmente le taux des pénalités de retard.

### Exclusion de la dérogation dans le bâtiment

A la veille de l'examen de la loi Consommation, plusieurs organisations professionnelles du négoce et de l'industrie, dont la FIPEC à travers la voix du GFI, avaient fait savoir, dans un communiqué commun, leur opposition à une disposition du texte permettant de régler à 60 jours les factures récapitulatives dans le cadre d'achat de produits et matériaux destinés à la construction, à l'amélioration ou à l'entretien d'ouvrages immobiliers. Examinée en commission mixte paritaire le 6 février dernier, l'amendement a finalement exclu le délai dérogatoire pour le paiement des factures récapitulatives du BTP.

### Lancement des guides de bonnes pratiques de la Commission Financière

Dans le cadre de ses travaux sur les délais de paiement, la Commission Financière FIPEC s'est réunie 3 fois en 2013. Le travail conjoint des adhérents et d'intervenants extérieurs a permis d'identifier les bonnes pratiques à mettre en place pour aider les entreprises à optimiser la gestion du risque client. 2 guides, l'un à destination des artisans et l'autre réservé au secteur de l'industrie, ont été diffusés auprès des adhérents des 5 syndicats de la FIPEC.



## Actualité



### Pacte de responsabilité : les Assises de la Fiscalité

Grand chantier du Pacte de Responsabilité initié par François Hollande à l'automne, les Assises de la Fiscalité ont été officiellement lancées par Jean-Marc Ayrault le 29 janvier dernier. Elles ont pour objectifs d'améliorer la compétitivité de l'industrie et de recréer un climat favorable à l'investissement. A cette fin, l'ensemble des mesures fiscales qui touchent les entreprises vont être remises à plat. Bien que satisfaits des mesures annoncées, la FIPEC et les autres syndicats adhérents au GFI attendent de ces Assises la réduction de la fiscalité pesant sur les facteurs de production et l'abaissement du taux d'imposition sur les sociétés. Exception française, le niveau très élevé de ces prélèvements est un frein supplémentaire à la compétitivité des entreprises industrielles. Parmi les 16 propositions du GFI, figurent une révision de la fiscalité énergétique (« taxe carbone » sur les TIC et CSPE), un aménagement de l'assiette et du taux de la CVAE, un dispositif de plafonnement de la fiscalité locale, un abattement de la taxe foncière sur les locaux industriels, une révision du versement transport et de l'IFER, un réexamen de l'écotaxe poids lourds dans un cadre européen et le maintien de la déductibilité des charges financières de l'assiette IS.

### 4<sup>e</sup> Semaine de l'Industrie

La 4<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'Industrie s'est tenue du 7 au 13 avril dernier. Près de 3 000 manifestations ont émaillé le territoire (+ 3,2% par rapport à 2013) montrant le vrai visage d'une industrie évolutive : technologie, innovation, éco-conception, variété et richesse des métiers, débouchés...

La majorité des événements s'est tenue en Ile de France, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées avec, entre autres, des journées portes ouvertes, des conférences et des visites d'entreprises.

Avec plus de 250 000 participants, cette édition a battu son record de 2013 avec une hausse de 4% de sa fréquentation. Depuis sa création en 2011, la FIPEC, aux côtés du GFI et de ses fédérations membres, est partenaire de cet événement qui participe de manière interactive et originale à la valorisation de l'industrie française.



## « Il faut passer de toute urgence à l'action »

**Pour L'Essentiel, Pierre Gattaz, Président du Medef, revient sur les conditions de succès du Pacte de responsabilité. Améliorer la compétitivité de notre économie et restaurer la confiance des acteurs économiques sont les deux leviers fondamentaux à activer d'urgence.**



### Voyez-vous un « retournement » économique ?

Non, absolument pas. La situation économique de notre pays continue de se dégrader, comme le montre la dernière édition du « Carnet de santé de la France » que le Medef a rendu public. Notre économie est toujours en panne, la production industrielle stagne, notre balance commerciale reste déficitaire et le PIB par habitant a de nouveau baissé en 2013 par rapport à 2012. Les rémunérations et les prélèvements obligatoires ayant augmenté plus vite que la valeur ajoutée, les entreprises ont perdu 4 points de marge depuis 2013 pour atteindre 29,7 % de la valeur ajoutée. C'est le niveau le plus bas en France depuis 1985. Des marges faibles, c'est moins d'investissements, moins d'innovations, moins d'exportations et, au final, moins de créations d'emplois. Sans surprise donc, plus de 523 000 emplois salariés ont été perdus depuis le dernier trimestre 2007 et, plus inquiétant, sur les six dernières années, le chômage de 2 ans et plus a augmenté de 600 000 personnes et culmine à 1,1 million. Cette situation est d'autant plus inquiétante que nos voisins européens renouent avec la croissance en embrayant sur les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies et le numérique.

### Le pacte de responsabilité sera-t-il suffisant pour restaurer la compétitivité des entreprises françaises, ramener la croissance et réduire le chômage ?

Le Pacte de responsabilité va dans le bon sens. En annonçant ce pacte, le gouvernement a fait ouvertement le choix de l'entreprise. Mais il faut maintenant passer de toute urgence à l'action et intégrer le Pacte

dans la loi. Le Pacte de responsabilité doit améliorer la compétitivité de notre économie et restaurer la confiance des acteurs économiques, nationaux et internationaux. Pour nous, c'est fondamental. Si ces deux leviers ne sont pas activés, le Pacte de responsabilité risque d'être bancal. Nous avons deux trajectoires de baisse, l'une sur le coût du travail, l'autre sur la fiscalité. Ces deux trajectoires doivent être précisées sur trois ans et intégrées dans la loi pour une même durée. Parallèlement, il faut restaurer la confiance et pour cela poursuivre résolument les travaux sur la simplification engagés par le binôme Mandon-Poitral, auxquels le Medef a contribué de manière très significative. Notre pays est devenu fou en matière de complexité avec ses 5 codes et ses 400 000 normes.

### Cela suffira-t-il à ramener la confiance des entrepreneurs et des investisseurs ?

Pour que le Pacte de responsabilité réussisse, il faut aussi que tout le monde travaille dans le même sens et de façon cohérente. Or, le gouvernement multiplie les signaux inquiétants, comme le projet d'écotaxe ou la mise en place du dispositif pénibilité, une véritable bombe à retardement en totale contradiction avec l'esprit initial du pacte sur la volonté de simplification et la baisse du coût du travail. Tout cet environnement n'est pas vraiment fait pour redonner confiance aux chefs d'entreprise et aux investisseurs qui délaissent notre pays, comme les jeunes d'ailleurs. C'est pourquoi le Pacte de responsabilité doit marquer un véritable changement de paradigme. La France doit faire son « aggiornamento » économique et faire confiance aux entreprises en leur assurant un environnement stable et cohérent. Si le gouvernement

s'engage dans cette voie que privilégie l'ensemble des pays, s'il met en place les mesures nécessaires à la croissance et au développement de l'emploi de manière simultanée, alors oui le Pacte de responsabilité peut avoir un effet réel sur notre économie. Nous sommes tellement convaincus des capacités de notre pays à se redresser que nous avons lancé bien avant le Pacte de responsabilité notre projet « 2020-Faire gagner la France ».

### Vous évoquez une hausse des demandeurs d'emploi mais dans le même temps les entreprises peinent à trouver la main d'œuvre qui leur est nécessaire.

Vous avez raison, il y a actuellement 400 000 emplois non pourvus en France. Notamment parce que nous avons, ces dernières années, privilégié à outrance le diplôme au détriment des filières plus pratiques, en lien avec l'entreprise comme l'apprentissage. Résultat, on manque de jeunes dans certaines filières. Face à cette situation, nous avons décidé de prendre le problème à bras-le-corps en lançant l'opération « Beau Travail ! ». « Beau Travail ! », c'est une campagne de mobilisation sur les métiers en tension sous la forme de 115 petits films d'une minute diffusés chaque jour à 20h30 sur France 3 et vers 22h30 sur France 2 jusqu'au 26 décembre. Chaque film met en scène le témoignage d'un salarié exerçant l'un de ces métiers mal connus ou victimes de préjugés, avec une dimension pédagogique, une information sur les salaires pratiqués dans la profession et un trait d'humour, une première en France. « Beau Travail ! » figure parmi les 25 engagements du Medef au Pacte de responsabilité. C'est aussi l'illustration de notre méthode : constat, proposition, action.

## Journée FIPEC 2014 :

### La compétitivité des entreprises au cœur du débat

Hausse des dépôts de bilan, complexité administrative, surcharge réglementaire, absence de réformes structurelles... Les entreprises évoluent dans une atmosphère hostile à leur développement. Comment leur redonner leur compétitivité perdue ? Quelles décisions adoptées dans un environnement en pleine mutation ? Une prise de conscience des pouvoirs publics semble s'être amorcée avec la mise en place du Pacte de Responsabilité et le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). Sur ce sujet ô combien important pour l'industrie, la table ronde organisée lors de la journée FIPEC 2014, le 5 juin dernier au Pavillon Dauphine, a convié 4 personnalités représentant le monde politique, patronal et syndical pour débattre sur le thème « Réformes ambitieuses... Cohésion sociale... Quelle équation pour une France compétitive ? ».

Synthèse et vidéo disponibles sur [www.fipec.org](http://www.fipec.org)



De gauche à droite : Philippe Louis, Président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental ; Gérard Cherpion, Député des Vosges ; Nicolas Angel, journaliste et consultant communication ; Jean Grellier, Député de la 3<sup>ème</sup> Circonscription des Deux-Sèvres ; Jean-François Pilliard, Vice-président du Medef en charge du Pôle Social, Délégué Général de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, Président du conseil d'administration de l'UNEDIC



## Etiquetage : effet papillon de la réglementation

**Les obligations en matière d'étiquetage, dictées par le CLP mais également par différentes réglementations auxquelles peuvent s'ajouter les démarches volontaires des industriels, transforment la volonté d'informer en cacophonie. A trop vouloir en dire, les messages deviennent inaudibles, contre-productifs au risque de ne représenter qu'un surcoût, une surcharge de travail et une source de déchets inutiles. Qu'en est-il de la louable intention initiale d'informer et de préserver le consommateur ?**

Au départ, les règles sont simples. Un étiquetage a deux fonctions : informer et alerter du danger d'un produit.

Le Règlement CLP (classification et étiquetage des produits chimiques) intervient pour préserver des dangers. Un produit sans étiquetage signifie donc qu'après évaluation, il est classé comme non dangereux.

Mais c'est sans compter un arsenal réglementaire évolutif, qui peut concerner les substances, les mélanges ou les déchets, avec son lot de mentions obligatoires et pictogrammes. Un bref aperçu est donné en citant les biocides, EcoDDS, Ecolabel, Triman, COV, étiquetage en émission...

### Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

A force de vouloir tout résoudre par l'étiquetage sous couvert du principe de précaution, une digression s'est opérée entre la notion de risque et celle de danger. La superposition d'obligations réglementaires et d'informations mène à un casse-tête dans la mise en œuvre et à des incohérences. Une chose est sûre, le but initial de l'étiquetage est perdu de vue. On informe mais on ne protège pas.

« Le législateur comme l'industriel doit savoir où il se situe. En informant, on laisse le consommateur agir en connaissance de cause. En préservant d'un danger, on lui permet de prendre les précautions d'utilisation nécessaires. En précisant des risques éventuels sans en définir les seuils, cherche-t-on à le dissuader d'utiliser un produit ? Alors pourquoi le mettre sur le marché ? A partir de cette réflexion, on identifie mieux les caractéristiques d'un bon étiquetage, celui qui remplira ses fonctions en délivrant une information claire et utile », **Claudie Mathieu**.

### Exemples et contre-exemples

Les caractéristiques d'un bon étiquetage est de clairement distinguer les genres, entre information volontaire et réglementaire car à force d'apposer, on ne sait plus reconnaître la fonction d'une information. L'étiquetage doit également apporter une notion de seuil dans l'évaluation des risques. En amont de la réglementation, ce

principe n'est plus de rigueur et c'est catastrophique car il n'y a pas de limite. Certaines étiquettes peuvent alors prévenir d'un danger inexistant au regard des quantités infimes concernées. Et sans un cadre bien délimité, les fabricants ne peuvent pas garantir de sécurité juridique.

« La réglementation sur l'étiquetage des émissions, qui est obligatoire quel que soit le produit, est un exemple révélateur. A contrario, la réglementation sur les COV est bien plus lisible et applicable. Des seuils sont définis selon les catégories de produits et les mentions obligatoires se résument à une phrase, sans contrainte de format », **Claudie Mathieu**.



Claudie Mathieu, Affaires Techniques & Réglementaires

### Industriels de la formulation, à la croisée des chemins... impraticables !

« La nouveauté, pour nous fabricants, est de devoir tenir compte en flux tendu des évolutions réglementaires dans la gestion de la production et des stocks. Avec de nouveaux textes quasiment chaque mois, souvent assortis de mentions obligatoires, et des délais d'application de 6 à 12 mois, les prévisionnels deviennent difficiles. Ils sont pourtant vitales à notre productivité, à notre compétitivité et incompatibles avec une gestion éco-responsable. Sans compter l'investissement financier et humain nécessaire pour se tenir informé, décrypté et appliqué la réglementation sur tout ou partie de la chaîne de production et de distribution.

En tant que fabricant de formulation, nous sommes à la croisée des chemins, entre le fournisseur des matières premières, les distributeurs et les utilisateurs de nos mélanges. D'un côté, nous ne pouvons pas anticiper la disponibilité des matières premières liées aux contraintes réglementaires. De l'autre, nous n'avons pas de prise sur la gestion et la rotation des stocks des produits dont la pérennité réglementaire devient aléatoire.

L'un des effets pervers de l'évolution permanente des mentions obligatoires est de bousculer les règles de stockage et d'augmenter la destruction de produits qui peuvent vite devenir obsolètes. Les coûts et les déchets engendrés vont à l'encontre des principes du développement durable qui pourtant justifient la surenchère réglementaire », **Patrick Verlhac**.



Patrick Verlhac, Président de la Commission Technique et Directeur Technique ONIP

### Et le consommateur dans tout ça... le principal intéressé ?

« Face à l'affluence des informations sur les étiquettes, le consommateur est de plus en plus perdu. Soit il va devoir passer une licence de chimiste pour déchiffrer une étiquette, soit, effrayé, il ne va plus acheter de peinture ! La situation devient plus alarmante que bénéfique car l'information essentielle du produit devient illisible », **Patrick Verlhac**.

L'étiquetage est dorénavant un réflexe réglementaire car chacun raisonne avec des œillères. Après un état des lieux de l'existant, une réflexion collective en amont permettrait d'éviter des doublons ou des incompatibilités.

« Malgré la bonne volonté de départ, les règles d'étiquetage et plus largement l'ensemble de la réglementation apporte à l'industrie beaucoup trop de contraintes de coûts et de gestion avec peu d'effets à la clé. Et le train en marche ne s'arrête jamais... Si une rationalisation importante ne s'opère pas en amont, nous finirons par ne plus savoir produire ni se différencier. Nous aussi sommes consommateurs et voulons préserver l'avenir de nos enfants. Justement pour ces raisons, nous prônons la simplicité et l'efficacité qui implique de prendre en compte les réalités de l'industrie. Il faut nous autoriser à être partie prenante dans la construction durable de l'avenir », **Patrick Verlhac**.



## Allégations environnementales : prudence !

**Le développement des produits écologiques et des démarches environnementales est inévitable. La communication qui en découle a fait naître un certain nombre d'allégations environnementales qui, pour être crédibles, doivent être utilisées avec justesse.**

Bio, écologique, naturelle... sont quelques-unes des terminologies utilisées dans les secteurs que représente la FIPEC pour décrire les qualités environnementales des produits.

Ces allégations peuvent orienter les choix du consommateur mais imprécises, ambiguës ou inadaptées, elles peuvent être qualifiées de pratique commerciale trompeuse au regard du Code de la Consommation.

**Philippe Brunet**, chargé des Affaires Techniques et Réglementaires à la FIPEC, appelle à la vigilance et rappelle les outils d'aide existants pour ne pas commettre d'impair.

### Règle n°1 : se référer aux définitions réglementaires

« Avant de qualifier la valeur environnementale d'un produit, le premier réflexe est de veiller à la conformité avec les définitions réglementaires, dont celles de REACH qui définit, notamment, les substances présentes dans la nature comme telle : [Substance naturelle, telle quelle, non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels mécaniques ou gravitationnels, par dissolution dans l'eau, par flottation, par extraction par l'eau, par distillation à la vapeur ou par chauffage uniquement pour éliminer l'eau ou qui est extraite de l'air par un

quelconque moyen].

Partant des critères réglementaires, le Code de la Consommation peut sanctionner les allégations environnementales lorsqu'elles sont infondées. Par exemple, qualifier de naturelle une peinture contenant plus de 5% de dioxyde de titane constitue une pratique commerciale trompeuse au sens de l'article L.121-1 ».

### Suivre les recommandations ou bonnes pratiques

Suivre les recommandations n'est pas obligatoire mais se conformer à certaines règles techniques ou s'inspirer des bonnes pratiques apporte une aide précieuse et une sécurité.

Le Guide des allégations environnementales publié par le Conseil National de la Consommation (CNC) fait référence. Une première édition est parue en 2010 et a été complétée en 2012 par 8 allégations supplémentaires.

« Le Guide des allégations environnementales reprend 15 des termes les plus fréquemment employés sur les produits. Par exemple, il indique clairement que pour pouvoir utiliser de manière loyale et non trompeuse la mention « naturel », l'entreprise doit être en mesure de démontrer que le produit concerné

contient au moins 95 % de composants naturels ».

### La certification : oui mais...

Les certifications sont à considérer comme des tutoriels aidant à la mise en œuvre d'une démarche environnementale. Le label qu'elles délivrent est un bon outil de différenciation et de valorisation. « Cependant, les référentiels établis par les organismes de contrôle et de certification, type Label PURE ou référentiel ECOCERT, des peintures et produits de revêtement écologiques d'origine naturelle, constituent des documents techniques de droit privé sous leur seule responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas se substituer au règlement REACH ni à l'avis du CNC ».



## Qu'est-ce qu'une allégation environnementale ?

Une allégation environnementale est un terme ou une expression qui définit la qualité environnementale d'un produit ou de l'entreprise qui le fabrique. Le nom des marques et certains éléments visuels utilisés pour décrire un produit peuvent également être considérés comme des allégations environnementales.

## EcoDDS : focus sur la poubelle barrée

Une nouvelle obligation d'étiquetage spécifique aux produits inclus dans le périmètre de la filière REP des DDS ménagers devrait bientôt voir le jour. Dans une approche cohérente d'harmonisation, la poubelle barrée, déjà utilisée dans les filières des DEEE et Piles & Accumulateurs a été proposée par EcoDDS et validée par le Ministère en charge de l'écologie.

Bien que cette nouvelle apposition soit prévue à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 d'après l'arrêté du CDC d'agrément de la filière, la poubelle barrée n'est, à ce jour, pas une obligation et ne le deviendrait pas avant 2015. En effet, le Ministère doit d'abord notifier à la Commission Européenne son décret relatif à l'obligation d'étiquetage (actuellement en cours de rédaction).

A ce stade, la poubelle barrée peut cependant être d'ores et déjà apposée sur les produits générateurs de DDS sur une base volontaire.



## Déclaration environnementale

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, une déclaration environnementale est obligatoire pour tout produit de construction et de décoration mis sur le marché et comportant des allégations environnementales. Cette déclaration doit fournir le profil environnemental complet du produit sur l'ensemble de son cycle de vie. Les modalités de mise en œuvre de cette déclaration, notamment la liste des indicateurs et les méthodes d'évaluation et de calcul, sont précisées par un arrêté du 23 décembre 2013.



## AGENDA

**CEPE** : Assemblée Générale et Conférences annuelles du 24 au 26 septembre 2014 à Riga en Lettonie

**Eurocoat** : 23, 24 et 25 septembre 2014 à Paris - Parc des Expositions de la Porte de Versailles

**FEICA** : Assemblée Générale et Conférences annuelles du 17 au 19 septembre 2014 à Berlin en Allemagne.



**Association Chimie du Végétal (ACDV)**

## Plant Based Summit 2013 : un grand pas pour la chimie du végétal

En réunissant plus de 550 acteurs et décideurs engagés dans la chimie du végétal au niveau international, le Plant Based Summit a tenu ses promesses. Cette première édition a créé une véritable plateforme d'échange et de business autour des produits biosourcés. Plus de 100 intervenants se sont succédés pour animer les 4 séances plénières et les 16 conférences thématiques. Tous les acteurs clé du secteur étaient représentés : scientifiques, institutionnels, industries chimiques, universitaires et industries des marchés d'application.

En tant que membre du Groupe d'Experts dédié à la communication au sein de l'Association Chimie Du Végétal, la FIPEC était partie prenante dans l'organisation de cet événement.



Le prochain Plant Based Summit aura lieu du 8 au 10 avril 2015 au Grand Palais de Lille. L'un des objectifs de cette 2<sup>e</sup> édition est de renforcer la dimension internationale de l'événement. Pour cela, le choix de la ville d'accueil n'est pas anodin. Par sa position stratégique au cœur du triangle Londres - Paris - Bruxelles, la capitale des Flandres offre de nombreuses opportunités notamment grâce à sa proximité géographique avec des pays leaders de l'industrie des produits biosourcés.



**Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs**

## La FEICA affûte ses outils

Proactive en matière de gestion éco-responsable et soucieuse d'accompagner efficacement la filière dans cette démarche, la FEICA a mené une enquête auprès de ses adhérents afin d'identifier les besoins et les axes de progrès. Au terme de cette enquête, 5 outils ont été sélectionnés, destinés à faciliter la mise en œuvre des principes du développement durable. Une charte FEICA est en cours de rédaction et un groupe de travail sur le développement des fiches de données environnementales européennes a été créé. Parallèlement, la fédération travaille sur un outil électronique qui facilitera l'édition des fiches de sécurité produits dans le cadre de REACH.

## Conférence annuelle 2014 à Berlin



Après la Turquie en 2013, c'est en Allemagne que se déroulera la conférence FEICA du 17 au 19 septembre 2014. Dans la capitale Allemande, se réuniront les acteurs majeurs de l'industrie des colles, adhésifs et mastics en Europe, pour échanger sur les sujets économiques, techniques et réglementaires. Cette édition sera marquée par la présence de Scott Steinberg, l'un des conférenciers en innovation stratégique le plus connu au monde, et Klaus Schweinsberg, économiste de renom et expert en stratégie de leadership.

Plus d'informations sur : [www.feica-conferences.com/the-conference/home](http://www.feica-conferences.com/the-conference/home)



**Conseil Européen de l'industrie des Peintures, Encres d'imprimerie et Couleurs d'art**

## Un objectif prioritaire : attirer les jeunes talents

Dans le cadre de la formation Européenne ITECH, le CEPE et les associations nationales poursuivent le travail conjoint sur leur projet éducatif. Face à la difficulté des entreprises à recruter, une réflexion est menée auprès des industriels et des universités pour renforcer l'attractivité et la visibilité des industries des peintures et des encres d'imprimerie auprès de la génération future.



## Coatings Care® : fin des travaux internationaux

La conférence internationale Coatings Care® a clôturé les travaux sur le programme de progrès mondial des secteurs des peintures, enduits et vernis. Les pays émergents et/ou ceux volontaires pour intégrer le programme disposent d'un document unique simplifié. Les travaux français ont permis d'y inclure des indicateurs de performance communs et un code social relatif notamment au travail des enfants.

Après la dissolution du comité, ses membres experts se sont mis à la disposition d'IPPIC pour engager de nouveaux travaux. Un programme sur le développement durable et un autre sur le remplacement des substances CMR devraient être prochainement lancés.



## Rencontre bilatérale Visite des homologues américains de la FIPEC



La FIPEC a reçu, le 28 janvier dernier, les représentants de l'American Coatings Association (ACA). Ces rencontres sont des moments privilégiés pour élargir les points de vue en échangeant sur les sujets d'actualité techniques et réglementaires communs. « Nous avons par ailleurs travaillé sur les actions internationales en cours et finalisé les présentations pour les conférences CCISC (Coatings Care Industry Stewardship Committee) et IPPIC qui ont eu lieu en mars dernier », **Michel Le Tallec**.

**eurocoat 2014**  
Salon & Congrès Internationaux  
Pour les industries des peintures, encres d'imprimerie, vernis, colles et adhésifs

## Sous le signe du développement durable

Eurocoat revient en France du 23 au 25 septembre 2014. Organisée par l'AFTPVA (Association Française des Techniciens des Peintures, Vernis, Encres d'imprimerie, Colles et Adhésifs), la 22<sup>e</sup> édition du congrès Eurocoat aura pour thèmes principaux le développement durable et les nouvelles technologies dans le secteur des revêtements, prolongeant ainsi le thème de la chimie du végétal abordé en 2011.



Association  
Européenne  
des fabricants  
d'encres  
d'imprimerie

## EuPIA fête ses 10 ans

« L'industrie des encres est compétente, proactive, digne de confiance et EuPIA en est le porte-voix ». C'est ainsi que **Thomas Hensel**, Président, a résumé la valeur de son industrie et la mission d'EuPIA, le 12 décembre dernier, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'association.

« Depuis 10 ans, au-delà de représenter les fabricants d'encres d'imprimerie et d'emballage ainsi que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement au niveau européen, l'association porte les performances technologiques de ses industries et soutient leur développement ».

L'Association représente 80 entreprises qui couvrent 95 % du marché européen de l'encre d'imprimerie et emploient 12 000 personnes en Europe.

## 11<sup>e</sup> Conférence annuelle

Cette année, la conférence EuPIA a eu lieu les 27 et 28 mars à Lisbonne au Portugal. Plus de 80 participants parmi les acteurs majeurs du marché des encres se sont réunis pour faire un bilan des travaux réalisés, recueillir des données sur le marché européen et échanger sur les sujets d'actualité et de préoccupations. Les débats se sont notamment centrés sur les moyens pour réussir dans un contexte de rétrécissement du marché et sur l'intérêt d'investir dans le média imprimé.

Une journée a été dédiée à l'innovation, en abordant l'aspect environnemental, l'évolution des emballages ou le développement de l'électronique imprimé.

Rendez-vous prestigieux pour les adhérents, la prochaine conférence annuelle est d'ores et déjà notée dans les agendas, aux dates des 23 et 24 Avril 2015 à Marseille.



International  
Paint and  
Printing Ink  
Council

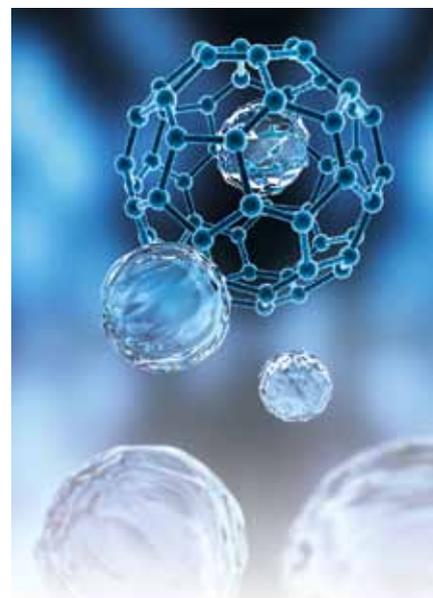
## Conférence Annuelle 2014



Du 3 au 7 mars dernier, la 22<sup>e</sup> conférence internationale IPPIC/CCISC s'est déroulée à Xiamen en Chine. Avec l'objectif ambitieux d'arriver à l'harmonisation et à la consolidation des réglementations et des normes au plan mondial, le meeting a permis d'aborder des sujets communs impactant les métiers de la peinture tels que REACH, le développement durable, les CMR, la mise en place de CLP ou les problématiques HSE.

Comme en 2013, la France, par la voix de la FIPEC, continuera à représenter l'industrie mondiale des peintures au Comité Technique ISO/TC 229 dédié aux nanotechnologies.

En 2015, la conférence IPPIC se tiendra en Australie.





## Simplification : mythe ou réalité ?

Alors que le Président et le 1<sup>er</sup> Ministre ont publiquement déclaré vouloir mettre fin à la réglementation, la France persiste dans la surenchère de la réglementation européenne. Certes, une prise de conscience s'est opérée sur les effets paralysants de la complexité du système. Des instances de concertation, nombreuses, sont mises en place. Mais dans les faits, la simplification est-elle un mythe ou une réalité ?

### En France, on marche sur la tête !

Une prise de conscience sur le besoin de simplification s'est opérée en 2010 et depuis, des actions ont été lancées tous azimuts. Tous les acteurs professionnels, économiques, institutionnels et politiques y travaillent mais le processus est très long et les effets ne seront visibles qu'à moyen et long terme.

Les organisations professionnelles telles que la FIPEC ont vu se multiplier les instances de simplification qui finalement complexifient les missions et rendent impossible tout bilan.

La demande unanime est une pause réglementaire, ne serait-ce que pour permettre d'appliquer les lois en vigueur et faire l'état des lieux de l'existant, ce qui éviterait les doublons, les incohérences, voire les incompatibilités. Sans remettre en cause les objectifs de santé et d'environnement, la simplification est une mesure d'urgence pour aider les entreprises à rester dans la course.

#### Etat des lieux

Alors que la réglementation européenne est déjà très riche, la France, trop souvent dans la surenchère, veut donner l'exemple. En imposant des sur-transpositions plus strictes ou des obligations nationales supplémentaires, la France ne fait que créer des handicaps au seul détriment des acteurs économiques français et sans réel effet bénéfique pour le consommateur.

« En matière d'environnement depuis 4/5 ans, le zèle de la France finit par aller trop loin. On protège le consommateur, ce qui est une bonne chose, mais on oublie l'industriel sur lequel on tire à boulets rouges en imposant des règles inconsidérées. Il est devenu rare de passer un mois ou deux sans voir sortir un nouveau texte avec des délais d'application très courts sans possibilité d'anticipation. Tenir compte des réalités du terrain est indispensable et le manque de concertation ou d'écoute des industriels est flagrant. Le résultat est un total décalage qui s'amplifie d'année en année », **Patrick Verlhac**, Directeur Technique ONIP et Président de la Commission Technique FIPEC.

Au-delà des aspects techniques et économiques, la complexité réglementaire entraîne une lourdeur administrative et un besoin d'expertise juridique de plus

en plus pointue.

« La réglementation, plus complexe et contraignante, a très nettement alourdi la charge administrative des entreprises au point qu'elle justifie quasiment un poste à plein temps. Ce paramètre est difficile à intégrer, surtout par les PME », **Patrick Verlhac**.

« La complexité est un mal contagieux qui touche tous les domaines de l'entreprise et en continu. Prenons l'exemple des fiches de paie dont la complexité extrême et les changements constants imposent l'intervention d'un spécialiste très pointu. Globalement, il devient indispensable de faire appel à un avocat spécialisé pour tout acte lié à la vie de l'entreprise », **Antoine Jalenques de Labeau**, Directeur Général INX International France et Président de l'AFEI.

« Sans compter l'environnement instable dans lequel nous devons évoluer. Nous sommes face à des délais trop courts pour appliquer certains changements. Nous sommes également confrontés au problème de rétroactivité pour certaines réglementations qui manquent de cadres juridiques. Nous manquons cruellement de visibilité normative ou fiscale... Le CICE va-t-il être maintenu ou remplacé ? Comment va évoluer le taux d'imposition sur les sociétés ?... Autant d'incertitudes sont discriminantes pour la gestion de nos entreprises au quotidien et leur développement. Et nous ne voyons pas l'issue car nous ne ressentons pas de volonté de simplification, ni même une pause dans les changements. Le seul point positif qui améliore notre quotidien est l'utilisation croissante d'Internet mais faut-il encore qu'elle s'inscrive dans un contexte stabilisé et maîtrisé », **Thierry Collot**, Directeur Général de ColArt et Président de l'AFCALÉ. Même constat d'Antoine Jalenques de Labeau qui, à ce jour, n'a noté aucune simplification récente dans

les textes mais s'accorde à reconnaître les bienfaits d'Internet qui ont considérablement simplifié le coté déclaratif des obligations légales et réglementaires.

#### Industries de la formulation : de formidables progrès souvent méconnus

Des évolutions technologiques considérables ont été réalisées en matière de produits. Il est important que le législateur mesure ces progrès, les prenne en compte, et ne durcisse pas les contraintes sur leur fabrication.

**Jean-Claude Bartnicki**, Président d'Axalta Coating Systems France et Vice-président du SIPEV, souligne que les progrès très importants réalisés dans la fabrication des peintures en matière d'émission de CO<sub>2</sub> ou de réduction des solvants ont représenté un réel changement en matière de préservation de l'environnement et de la santé. « On n'a pas conscience que l'augmentation des hauts extraits secs, les nanos (antibactériens, isolants, capteurs d'énergie...), l'allègement du poids, la durabilité, l'utilisation de moins de produits pour plus d'opacité et une meilleure protection, les séchages plus rapides, la substitution progressive des matières premières pétrolières au profit de produits biosourcés... sont autant de contributions majeures de l'industrie des produits de peintures. Il ne faudrait pas qu'une complexité administrative et réglementaire excessive les affaiblisse. La peinture est depuis longtemps indispensable à l'homme. C'est un produit que l'on tend à banaliser. On en oublie la sophistication technologique de certains produits et le savoir faire scientifique nécessaire à leur mise au point ».

Pour **Carole Lajous**, Directrice Générale de BASF Coatings France, « moins de contraintes libéreraient notre potentiel d'innovation et de développement commercial. Dans l'industrie des produits de peinture, ce potentiel sous-entend la création d'emplois



Carole Lajous



Jean-Claude Bartnicki



Antoine Jalenques de Labeau



Thierry Collot

directs au niveau de la production et des laboratoires de Recherche & Développement ainsi que d'emplois indirects au niveau de l'application ; la création de valeur durable et la valorisation du patrimoine en protégeant, en embellissant et en rénovant ; le redéploiement de la production française et l'ancrage de métiers de proximité ».

### Le but à atteindre

« L'assainissement du système réglementaire et administratif peut prendre différentes orientations mais le but à atteindre est qu'un bilan soit fait pour éviter les surenchères réglementaires et simplifier le stock existant. Ce qui est fait aujourd'hui ne va pas encore totalement dans ce sens », **Claudie Mathieu**, Affaires Techniques et Réglementaires FIPEC et membre de la Section Thématique transverse « Réglementation et Simplification » du CNI (Conseil National de l'Industrie).

« Les entreprises sont plus que jamais surchargées de contraintes fiscales, juridiques et sociales. Pour les PME, c'est dramatique. Nous attendons toujours de réelles simplifications qui permettraient de dégager du temps pour optimiser le développement de notre business. Nous aspirons également à plus de cohé-



Pascal Hoareau

rence, que l'empilement des textes compromet. Trop de réglementations tuent l'innovation ! Pour travailler, nous avons besoin de plus de stabilité et de créer le réflexe auprès des Autorités de nous consulter quand il s'agit de réglementer nos produits », **Pascal Hoareau**, Président Directeur Général ONIP et Président du SIPEV.

« Nous arrivons de mieux en mieux à intégrer les groupes de travail et sommes de plus en plus entendus par la commission européenne. Nous le devons à la ténacité de la FIPEC et à sa force en représentant 90% du marché et en faisant travailler main dans la main les grands groupes et les PME. C'est une spécificité de notre secteur industriel, même si nous sommes concurrents sur le marché. Cette force se retrouve au sein de la Commission Technique FIPEC que je préside et qui accompagne les adhérents dans la nouvelle façon de travailler que nous devons adopter. Alors qu'auparavant il s'agissait de faire un état des lieux, aujourd'hui nous devons faire le tri et gérer

les priorités sur lesquelles la FIPEC nous alerte », **Patrick Verlhac**.

### Des raisons d'espérer à condition de comprendre les mécanismes

« La création du CNI est une bonne initiative car toutes les parties prenantes sont concernées. Seulement, les sujets sont traités globalement et sélectionnés parmi les plus représentatifs. Du coup, les spécificités sectorielles ne sont pas prises en compte. Dans cette organisation, il faut identifier les sujets traités globalement et intervenir au niveau sectoriel pour savoir comment il est possible d'agir efficacement. Si un seul secteur est concerné, il ne sera pas pris en compte », **Claudie Mathieu**.

Les grands sujets identifiés sont la modernisation de l'action publique pour la rendre accessible à toutes les entreprises, en particulier les PME ; la simplification du droit de l'environnement qui est de plus en plus complexe et inaudible.

« A notre niveau, soyons force de propositions, solidaires et impliqués car nous devons faire savoir que nos industries existent et que nous avons envie de continuer d'exister ! », **Patrick Verlhac**.

## Chronique d'une simplification annoncée

Grandes étapes de l'organisation de la simplification apportant des signes positifs de mise en œuvre... mais pas dans la simplicité !

### 2010/2011 : Historique

- Création de la Conférence (Conseil depuis 2013) Nationale de l'Industrie (CNI) comprenant 3 collèges (entreprises industrielles ; salariés de l'industrie ; personnalités qualifiées) ; 4 Sections Thématiques transverses ; 12 comités stratégiques de filière
- Rapport de Laure de La Raudière sur sa mission « Simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité industrielle »
- Nomination d'un Commissaire à la Simplification, Rémi Bouchez (remplacé en janvier 2013 par Célia Vérot)
- Dates communes d'entrée en vigueur des normes concernant les entreprises : [www.legifrance.gouv.fr/entreprise-entree-en-vigueur-des-textes](http://www.legifrance.gouv.fr/entreprise-entree-en-vigueur-des-textes)

### 2012/2013

- Pacte National pour la croissance, la compétitivité et l'emploi remis au 1<sup>er</sup> Ministre : 8 leviers de compétitivité, 35 mesures concrètes
- Simplification du Droit à l'Environnement avec la publication de la feuille de route du gouvernement suite aux Etats Généraux
- Modernisation de l'Action Publique : Création du CIMAP (Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique) ; Mise en place du programme « Dites-le nous une fois » à horizon 2017 ; « Test PME » effectif ; Accès à l'ensemble des aides aux entreprises sur [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr) ; Rationalisation des outils d'aide aux entreprises
- CNI & Nouvelle France Industrielle
- Nomination d'Odile Kirchner, Secrétaire Générale du CNI
- Nouvelle France Industrielle lancée par Arnaud Montebourg avec 34 plans industriels
- Mission parlementaire d'information sur la simplification législative présidée par Laure de La Raudière

### 2014

- Conseil de la Simplification pour les entreprises présidé par Thierry Mandon et Guillaume Poitrial



## Les actions de la FIPEC

La FIPEC, à travers les représentants de sa direction et son Département Technique et Réglementaire, est membre des principales commissions de concertation :

- Section Thématique transverse « Réglementation et Simplification » du CNI depuis sa création
- Section « simplification » du GFI : groupe miroir de la Section Thématique du CNI
- Commission « simplification » du Medef

## Alain Devic, un moratoire est nécessaire



**Président de la Section Thématique « Réglementation et Simplification » du Conseil National de l'Industrie et ex-Président de l'UIC, Alain Devic navigue dans l'industrie chimique depuis 43 ans. Au départ ingénieur, il a gravi tous les échelons, occupé les postes techniques et de direction clés de grandes multinationales. Impliqué dans les instances professionnelles, institutionnelles et politiques depuis 2002, il connaît tous les arcanes de l'administration politique et les réalités de l'activité industrielle. Aujourd'hui à la retraite, il poursuit son combat bénévolement au sein du CNI.**

Alain Devic a bien identifié les grains de sable qui bloquent les rouages mais a pourtant assisté, impuissant, à la désindustrialisation silencieuse et progressive du territoire. Il en mesure les conséquences pour la France dont l'autonomie dépend de sa force industrielle.

Confiant dans le potentiel national, il poursuit son combat pour l'industrie chimique car sans elle, l'industrie ne peut exister tout comme l'innovation, le progrès, l'emploi, l'essor et l'indépendance économique qu'elle représente.

### Quelle est la source du mal industriel français ?

Le poison de la France est la surcharge réglementaire et les contraintes techniques y afférent qui entraînent un surcoût et met à mal notre compétitivité. Cette réflexion, hérétique pour certains, reflète pourtant une réalité. Je suis pour la réglementation mais à condition qu'elle soit égale pour tous. Pourquoi en France faut-il aller plus loin que tous les autres pays ? Et la situation empire car ce n'est pas la politique qui gouverne mais l'administration. Or, celle-ci peine à admettre le besoin de simplification, la considérant antinomique avec le progrès.

### Le principe de la simplification est-il acquis ?

Officiellement et politiquement, il l'est depuis l'été 2013 avec le choc de simplification annoncé par François Hollande. Il s'est concrétisé en février 2014 avec la création du conseil de la simplification. En établissant un lien direct entre le CNI et Matignon, ce conseil est un signe positif qui devrait nous rendre plus audibles et accélérer les processus.

### Des actions sont-elles engagées avec le conseil de la simplification ?

Le conseil a demandé au CNI une liste de 10 propositions de simplification. Notre section y a répondu en adressant une sélection des 31 propositions déjà fournies l'été 2013. Nous avons ciblé celles agissant sur les principaux handicaps de l'industrie française, à savoir la multitude et l'accumulation des contraintes techniques qui posent des problèmes de compétitivité et d'exposition juridique. Les produits d'importation n'étant pas soumis aux mêmes obliga-

tions, les industriels français font face à une concurrence déloyale qui ne garantit pas la protection des consommateurs.

Parallèlement, les nombreuses incertitudes dans les textes, induites par le principe de précaution, rendent les mesures inapplicables. L'instabilité réglementaire crée un contexte trop aléatoire pour permettre à l'industrie de se développer.

De plus en plus de voix en France pensent que le principe de précaution est à revoir car il est source d'immobilisme et ne va pas dans le sens de la simplification. Il alimente un climat social souvent tendu alors que le bon sens serait d'inverser le problème en veillant à ne pas exposer les salariés.

### Quelles sont les effets sur l'industrie ?

Plus il y a de contraintes, plus l'entreprise est exposée et plongée dans un contexte d'insécurité juridique. Face au moindre soupçon d'exposition, l'entreprise est confrontée au risque d'être poursuivie pour mise en danger d'autrui. Par exemple, de valeurs indicatives au niveau européen, on passe à des valeurs contraignantes en France. L'industriel ne peut donc pas anticiper les risques liés à des situations passées ou à des évolutions réglementaires. Dans ces conditions et sans voir d'effets bénéfiques, trop de capacités d'autofinancement sont consacrées à la charge administrative et aux investissements réglementaires au détriment de l'innovation et du développement.

La commande politique a pris le pas sur tout. Le Grenelle Environnement est une machine infernale à retardement avec la mise en place de lois qui ouvrent la vanne à une multitude de textes. Une politique courageuse est nécessaire pour retrouver le point d'équilibre.

### Quels sont les principes que vous défendez au sein de votre section ?

Un moratoire est nécessaire sur toutes les réglementations qui touchent en particulier les normes pour s'aligner à la réglementation européenne. Face à la progression des nouvelles contraintes, le travail aujourd'hui consiste à limiter la casse plutôt qu'à faire évoluer le système. Pour mieux le reconstruire, il faudrait pouvoir arrêter le processus et non pas seulement le ralentir. Concrètement, nos travaux en cours ont trait aux études d'impact, à la simplification des

déclarations d'émissions de gaz à effet de serre, aux valeurs limites d'exposition, au développement d'hydroliennes et d'éoliennes en milieu maritime.

### Quel bilan tirez-vous depuis la prise de conscience du besoin de simplification ?

Elle a débuté en 2010 avec les Etats Généraux et s'est concrétisée avec le rapport de Laure de la Raudière. J'ai relu l'interview que vous aviez publiée dans L'Essentiel en janvier 2011. Parmi les mesures annoncées, je constate peu d'avancées. La situation s'est même complexifiée avec l'application des réglementations liées au Grenelle Environnement.

Les progrès, il y en a avec une prise de conscience d'ordre politique. Pour l'instant, ce sont des annonces mais nous sommes toujours en attente d'actions concrètes et il n'est pas certain que les conditions nécessaires soient réunies.

Aujourd'hui, c'est la voix médiatique qui est entendue, pas celle de la majorité des industriels. De leur côté, les fédérations professionnelles sont débordées par le nombre d'instances et de réunions. Elles sont prises en ciseau entre les politiques et les administrations, tout en voyant leurs moyens financiers se réduire au diapason de l'activité industrielle.

### Quelle est la feuille de route du CNI et de votre Section Thématique ?

Le CNI va créer des ponts avec le Conseil de la Simplification qui vient d'être mis en place. Nous sommes encore dans l'expectative mais le Conseil souhaite traiter de sujets non polémiques alors que l'industrie, en butte à des parties prenantes, n'a souvent que ce type de sujets à traiter. Ceci étant dit, nous espérons la mise en place de méthodes de travail plus réactives pour parvenir à simplifier la réglementation, avec un allègement, une clarté et une simplicité des procédures sur les sujets prioritaires identifiés.

Il y a urgence car la France n'a pas connu d'ouvertures de grands sites industriels depuis des décennies et déplore un nombre certains de fermetures. Au-delà de l'emploi, la sanction est qu'en perdant la fabrication de produits industriels de base, la France accroît sa dépendance et subit les conditions du marché mondial, comme on le voit pour certaines matières premières. Chacun peut anticiper les conséquences pour notre pays.



**P E I N T U R E S**  
**ENDUITS ET VERNIS**

**Peinture Bâtiment :**  
**3PF lance son site Internet**

En partenariat avec l'Education Nationale, le CCCA-BTP, le SIPEV, la FND, la FFB et la CAPEB, l'association 3PF a lancé le site [infopro-finition.com](http://infopro-finition.com) dédié aux enseignants de lycées professionnels, de CFA ; aux maîtres d'apprentissage et professionnels français de la filière peinture. Le site propose de nombreuses ressources librement utilisables pour la conception des cours et la réalisation des dossiers des professeurs et formateurs. Cette documentation porte sur les thématiques des référentiels des diplômes, mais également sur des domaines particuliers émergents comme l'ITE ou la mécanisation en peinture. Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014, le site a été lancé officiellement lors du séminaire national sur les métiers de la finition, du 31 mars au 4 avril 2014 dernier à Talmont Saint Hilaire en Vendée. Pour faire vivre ce site, gérer les réunions et faire un travail de mise à jour, une webmaster a été engagée.



**Commission Communication :**  
**travailler avec les écoles**

Dans le cadre de son action visant à faire connaître les métiers de la peinture et donner envie d'y faire carrière, la Commission Communication a interrogé différents services des sociétés adhérentes pour mieux cibler les besoins en recrutement et identifier les profils prioritaires à sensibiliser. Un premier bilan montre la nécessité de valoriser les métiers de la chimie de formulation appliquée au secteur des peintures, souvent méconnus ou sous-estimés. Les postes les plus recherchés dans les industries des peintures, enduits et vernis touchent les domaines de la recherche / labo (formulation), de la production et de la vente (technico commerciaux). Le niveau minimum requis est Bac +2, en particulier Licence, BTS ou DUT, au stade où la question de la spécialisation se pose. L'ITECH ressort unanimement comme l'école de référence. Jérôme Marcilloux, Directeur Général, et le groupe de travail se sont rencontrés pour échanger sur un partenariat plus étroit. D'autres démarches seront engagées auprès de l'Association Guy Lussac, qui regroupe les 19 principales écoles de chimie, et une sélection d'établissements.

**Peinture carrosserie : Livre Vert, suite**

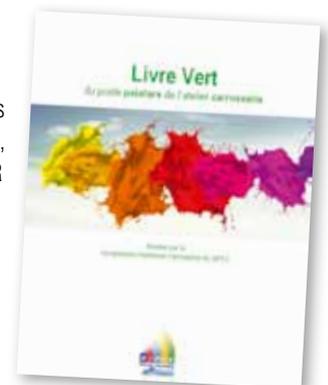
Le groupement Peinture Carrosserie poursuit son projet filière de « Livre Vert du poste peinture de l'atelier de carrosserie » en partenariat avec la FEDA (Fédération des Distributeurs de l'Automobile) et la FRCI (Fédération des Réseaux de Carrosseries Indépendantes). Avec leur concours, un questionnaire a été diffusé auprès de leurs adhérents pour recueillir des conseils et des témoignages de bonnes pratiques afin d'enrichir le contenu du Livre Vert et renforcer sa dimension opérationnelle. Par ailleurs, le groupement a élargi le cercle de ses partenaires en se rapprochant du CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile) et de la F.N.AA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile) qui viennent de co-éditer le Guide pratique de Labellisation EnVol.

**Livre Vert : une étape vers le label EnVol**

Destinée aux entreprises de moins de 50 salariés, la labellisation EnVol fait référence à la norme française NF X30-205 parue en mars 2013. Elle est relative à la mise en place par étape d'un système de management environnemental. Il s'agit du niveau 1 du SME par étape, qui vise la certification ISO 14001 à l'issue du niveau 3. La marque EnVol appartient à CCI France et l'organisme évaluateur est AFNOR Certification.

Le CNPA et le F.N.AA ont lancé le premier guide sectoriel, dédié aux réparateurs automobiles en adaptant la démarche de labellisation et les outils associés aux spécificités de leur activité.

En apportant les bonnes pratiques en matière de gestion éco-responsable du poste peinture de l'atelier carrosserie, le Livre Vert apparaît comme un outil d'aide dans la démarche de labellisation. La complémentarité des deux supports a permis d'envisager une diffusion conjointe.



**Peinture Anticorrosion/Marine :**  
**3<sup>e</sup> édition des « Rencontres de la peinture anticorrosion »**



La 3<sup>e</sup> édition des « Rencontres de la peinture Anticorrosion » s'est déroulée à Paris le 1<sup>er</sup> avril dernier. Véritable Plateforme d'échanges et d'information pour les différents acteurs du secteur, cet événement est devenu le rendez-vous incontournable de toute la profession.

Sur le thème « Pérennité des structures : comment maîtriser la durabilité des protections par peinture ? », l'édition 2014 a réuni une quarantaine d'exposants parmi lesquels des institutionnels (CEFRA-COR, OHGPI, GEPI, SIPEV, ACQPA), des fournisseurs experts (expertise, essais, contrôles, assurance, formation, ingénierie... ) et des fournisseurs d'équipements, de consommables et de services.

Les conférences et exposés techniques ont présenté les dernières innovations en matière de durabilité des ouvrages en acier et les sujets traités ont souligné l'importance de la compétence des personnels, applicateurs et inspecteurs, de la qualification des systèmes et de leurs validations par la certification. La table ronde a abordé les aspects juridiques liés à la couverture des sinistres.

E N C R E S  
D'IMPRIMERIE



**www.fipec-asso.fr est officiellement en ligne**

Le nouveau site AFEI est en ligne. Utilisant la technologie du Responsive Web Design ou conception adaptative, il offre à ses visiteurs une navigation optimisée en ajustant automatiquement le contenu d'une page à la taille de l'écran de consultation (tablette, Smartphone, ordinateur...).

Doté d'un contenu enrichi, le site remplit ses missions d'information et de vitrine du secteur des encres d'imprimerie en consolidant la position de l'AFEI au sein de la filière. Les rubriques « Technologies » ou « Le saviez-vous ? » mettent en évidence les valeurs ajoutées des encres, produits indispensables et incontournables par ses propriétés et ses domaines d'application. Très investis sur la question santé / environnement, les adhérents ont souhaité lui dédier une rubrique. Sous l'intitulé « Industrie Responsable », l'AFEI fait prendre conscience de l'avancée majeure du secteur dans l'éco-conception et le travail de sensibilisation des fabricants sur les bonnes pratiques dans l'utilisation des encres selon les usages.

Lancé officiellement fin avril avec la diffusion d'un communiqué de presse, le site est désormais consultable à l'adresse suivante : [www.fipec-asso.fr](http://www.fipec-asso.fr)

**Filière Emballage : des échanges fructueux**

La rencontre dans le cadre de la filière Emballage avec ELIPSO (Entreprises de l'Emballage Plastique et Souple) a permis d'aborder les sujets d'actualité, économiques, techniques, réglementaires et liés aux matières premières. Plus spécifiquement, les questions relatives au contact alimentaire ont motivé plusieurs échanges avec le CLIFE (Comité de Liaison des Industries Françaises de l'Emballage), le CLAC, comité de liaison de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) et les instances européennes.

14

**PRINT POWER Martyn Eustace : Directeur de Print Power Europe**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une nouvelle structure permanente de Print Power Europe, dirigée par M. Martyn Eustace, est opérationnelle.

Un projet de magazine, qui pourrait être publié par Print Power dans le cadre de ses actions de promotion de l'imprimé, est actuellement à l'étude. Un e-mailing permettra également de sensibiliser la cible publicitaire aux caractéristiques sensorielles du support imprimé.



**Opération Print Power : la force de l'imprimé**

L'AFEI poursuit ses contacts avec ses partenaires de la filière de l'imprimé notamment dans le cadre de la campagne Print Power France. En 2013, plusieurs actions ont été mises en place dont une campagne de marketing direct originale. Elle vise à sensibiliser les agences de communication et de création aux qualités sensorielles de l'imprimé. Un mailing a été adressé à 2 000 communicants français en leur demandant d'apposer l'empreinte de leur main sur un support de craie et de le retourner à Print Power France après avoir répondu à un questionnaire sur l'impact environnemental du support papier. Les 200 premières personnes qui ont adressé la bonne réponse ont reçu un carnet Moleskine avec la couverture personnalisée à leur nom et avec l'empreinte de leur main. L'opération, très appréciée, a eu un fort impact de notoriété et d'image.



Association Fabricants Couleurs Art Loisir Enseignement

C O U L E U R S  
POUR L'ART, LE LOISIR ET L'ENSEIGNEMENT



**1<sup>ère</sup> Journée Nationale des Arts Créatifs**

Dans le cadre de la filière CREAPLUS (fabricants et distributeurs) dont l'AFCALE fait partie, la 1<sup>ère</sup> Journée Nationale des Arts Créatifs a eu lieu le 17 mai. La principale ambition de cet événement est de révéler la fibre artistique et de créer une véritable dynamique autour des Loisirs Créatifs et des Beaux-Arts. Dans le cadre de cette action, un dispositif complet de communication est déployé depuis février pour inciter les consommateurs à se rendre dans les points de vente partenaires.



## Commission Colles Bâtiment : réunion avec le SFEC

Le 24 janvier 2014, les membres de la Commission Colles Bâtiments et les représentants du Syndicat des fabricants des revêtements de sols techniques (SFEC) se sont réunis pour faire le point sur les différents sujets communs aux deux professions. Cette rencontre a permis de poursuivre le travail de filière engagé et de faire émerger la nécessité d'une communication commune auprès des poseurs de revêtements de sol sur les chantiers. L'enjeu est de mettre en évidence les règles de l'art et les bonnes pratiques dans l'application des produits pour en garantir la meilleure efficacité.

« Le travail en filière permet de mutualiser un certain nombre de préoccupations communes et d'augmenter la pertinence des propositions faites dans les différents groupes de travail auxquels nous participons. La réunion AFICAM/SFEC illustre parfaitement cette volonté. La compréhension réciproque de nos objectifs mais aussi de nos contraintes, ouvre la voie à des approches différentes et complémentaires. De nombreux exemples démontrent l'intérêt de nous rencontrer régulièrement : l'évolution de la réglementation, les COV, les DoP (Declaration of performance), les FDES, les travaux français et européens... autant de sujets qui mobilisent nos équipes et justifient la nécessité de trouver la meilleure approche commune. Devant le succès de cette rencontre, grâce notamment aux membres du groupe de travail que je remercie, nous avons convenu de renouveler l'exercice au rythme d'une réunion par an », **Robert Lacoste**, Global flooring market responsable chez Bostik et Président de la Commission Colles Bâtiment.



## PRÉSERVATION DU BOIS ET LUTTE ANTI-TERMITES



### Zoom sur le traitement préventif du bois

En 2014, le SPB poursuit sa communication autour de l'axiome : le traitement préventif du bois est un acte éco-responsable. Dans sa 3<sup>e</sup> newsletter diffusée en mars auprès de 14 500 professionnels de la construction, le syndicat développe cette thématique. Au niveau écologique, économique et social, la filière bois traité fait la preuve de son efficacité. La promotion des vertus du bois traité et des bonnes pratiques est également abordée sous l'angle des garanties de durabilité. Le syndicat démontre comment le bois traité offre une garantie de longévité et de préservation des qualités intrinsèques du bois et de sa beauté.

Pour en savoir plus, les newsletters périodiques SPB renvoient vers les pages ad hoc du site web [www.traitement-du-bois.org](http://www.traitement-du-bois.org).

15



### Parution de la enews n°4 en juin

Parue en juin, la 4<sup>e</sup> e-news SPB a pour thème « le traitement préventif anti-termites », solution aussi importante pour l'environnement que pour la préservation du patrimoine immobilier. Elle prend une dimension toute particulière car sensibilise sur le risque d'une remise en question de la Loi Termites aujourd'hui d'actualité. **François Corda**, Président du SPB, défend activement la réglementation sur les termites car, s'il est pour la simplification, elle ne doit pas se faire au détriment de l'environnement ni de la protection des constructions assurée par le traitement préventif.

« Le Ministère du Logement a récemment constitué 4 groupes de travail pour présenter des propositions d'adaptation ou de suppression des exigences réglementaires et normatives en vue d'agir sur le coût de production des bâtiments à usage d'habitation. Le Ministère a choisi la FFB pour mener ces travaux. Le SPB a découvert que dans le groupe de travail Construction Neuve, la préservation anti-termites, régie par la loi du 26 Mai 1999 votée à l'Assemblée Nationale et au Sénat et complétée par le décret du 23 Mai 2006, était remise en cause dans la proposition de la FFB. Elle veut rendre facultative la loi Termites et laisser au maître d'ouvrage la décision de protéger - ou pas - son ouvrage contre les termites !



Or, ni les fabricants de produits de préservation adhérents du SPB, ni les applicateurs membres du SNAPB, ni l'organisme certificateur FCBA, n'ont été consultés.

Pendant ce temps, les termites progressent régulièrement en France comme le montre la carte des 56 départements termités, en ligne sur le site SPB ([www.traitement-du-bois.org](http://www.traitement-du-bois.org)).

Il faut avoir conscience que le coût d'une protection préventive anti-termites représente un coût très faible de la construction neuve, entre 0,06% pour une maison individuelle et 0,08% pour un immeuble collectif.

En revanche, la proposition de la FFB, si elle est retenue, transformerait le marché préventif en marché curatif avec un impact sur l'environnement et des coûts de traitement plus élevés. Le SPB va se mobiliser pour apporter une argumentation technique complète et défendre la protection apportée par la Loi Termites dans les constructions neuves en zones dites termitées ».



## La FIPEC, au cœur d'un réseau international de fédérations

**La FIPEC et ses syndicats travaillent en étroite collaboration avec les instances européennes et internationales pour relever les nombreux enjeux communs, réglementaires, techniques et environnementaux. Ces affiliations font jouer les synergies sectorielles et européennes indispensables à la pérennité de leurs industries.**

Dans une logique de filière, la FIPEC cherche à mutualiser les compétences et à renforcer le poids des industries qu'elle représente au profit de leur développement et de leur rayonnement. Face à la pression et la complexité réglementaire croissante, face aux défis techniques et environnementaux, cette coopération est de plus en plus prégnante, rapprochée et porteuse. Elle se traduit par la défense de l'harmonisation législative, l'échange d'informations, la veille technologique et réglementaire et la mutualisation d'outils d'aide. La FIPEC et ses syndicats enrichissent leurs ressources et connaissances, élargissent leur champ d'actions et apportent une contribution active.

### Des sujets d'intérêt mondial

Au service des performances, de la préservation de la santé et de l'environnement, l'innovation est un enjeu fondamental. Le travail collaboratif des fédérations a soutenu les avancées majeures réalisées dans les industries de la formulation. Il se poursuit autour des perspectives de développement encore nombreuses. Le programme international Coatings Care lancé en 1999 a, par exemple largement contribué à l'éco-conception industrielle et aidé à la certification de beaucoup d'entreprises adhérentes. La FIPEC a collaboré en élaborant le logiciel COVExpert® certifié par l'ADEME a mis à disposition sa Charte Environnementale.

« La coopération entre le CEPE et les fédérations nationales permet l'élaboration d'outils d'aide. Nous sommes notamment très fiers du récent lancement de l'outil d'inventaire de cycle de vie et de la première version d'une base de données permettant à nos adhérents de calculer les impacts environnementaux de leurs propres formulations. Les fédérations nationales ont un rôle de relais et d'information très important », **Jan Van der Meulen**.

Les relations inter fédérations sont également précieuses dans la veille technologique et la préparation du cadre technique et réglementaire des innovations d'avenir. La FIPEC est ainsi très impliquée dans les nanomatériaux et la création du cadre normatif européen (CEN) et international (ISO). Avec sa Commission nano créée en 2009, la FIPEC a développé

une expertise reconnue. Depuis 2013, elle représente l'IPPIC dans les instances de normalisation et travaille en étroite collaboration avec le CEPE.

### Des enjeux réglementaires communs

La réglementation est sans doute l'un des sujets sur lequel la cohésion internationale et européenne est la plus stratégique. En amont des projets, elle permet aux organisations européennes de défendre en une seule et unique voix des messages communs auprès des instances bruxelloises et de renforcer leur représentativité avec l'adhésion des fédérations nationales. Ces dernières relaient les positions européennes auprès des pouvoirs publics afin d'éviter les transpositions nationales. « Il est absolument contre-productif et coûteux de devoir se conformer à des législations nationales qui divergent des directives et législations établies par l'Europe. Elles ne font qu'ériger des barrières au sein même du marché européen et sont aussi néfastes pour l'ensemble de l'industrie que pour la population. Nos sujets d'actualité sont notamment la qualité de l'air intérieur, les nanomatériaux, la mise en œuvre de la réglementation REACH dont la gestion des scénarios d'exposition et l'information sur les substances qui font ou feront l'objet de restrictions ou d'autorisations », **Jan Van der Meulen**.

Sujet réglementaire transverse et le plus complexe qu'ait connu l'Europe, REACH mobilise toutes les fédérations internationales, IPPIC, CEPE, EUPIA, FEICA...

« Que ce soit notamment la mise en œuvre de REACH, les biocides, les nanos ou le développement durable, notre travail prioritaire avec les fédérations est d'œuvrer pour réduire la charge réglementaire sur

la base d'un consensus européen. Le travail est particulièrement intense avec l'AFICAM affiliée à la FIPEC eu égard au zèle réglementaire français. Le problème est aussi grave pour les entreprises françaises que pour celles qui exportent », **Bernard Ghyoot**.

### S'unir pour s'en sortir

« Depuis 5 ans, plus de 1 700 réglementations touchant à l'industrie chimique sont sorties alors qu'on est encore dans la phase de mise en place de REACH. Les entreprises ont de plus en plus de difficultés à suivre, surtout les PME qui peuvent y consacrer 50% de leurs ressources. Dans ce contexte, il faut pouvoir être entendu, disposer d'une veille réglementaire et d'outils d'aide. La coopération entre les fédérations nationales et européennes, qu'elles appartiennent aux mêmes filières ou défendent les mêmes intérêts, est essentielle. C'est d'autant plus vrai pour le secteur des colles et adhésifs qui ne représentent que 2% de l'industrie chimique. Pour ce partage vital de ressources, la FEICA a choisi la stratégie des alliances. Nous disposons de plateformes communes de collaboration, réglementaires et multisectorielles, qui fonctionnent bien. EuPIA, le CEPE, l'AFICAM et la FIPEC en font partie. Le plus grand défi devant nous est de permettre la survie des PME dans cet enfer réglementaire qui est à craindre. Dans ce sens, notre collaboration avec l'AFICAM prend tout son sens », **Bernard Ghyoot**.

Au centre des évolutions techniques, technologiques et réglementaires, la FIPEC, les fédérations européennes et internationales sectorielles ont bien conscience des besoins. Pour y répondre, elles ont réussi à tisser un réseau actif, étendu et fédéré, voire exemplaire dans plusieurs domaines. La création inédite de la Formation européenne ITECH initiée par le CEPE et la FIPEC et répondant à la nécessité croissante de compétences pointues est un exemple d'actualité.

La mutualisation des ressources d'information, de veille et d'outils, la cohésion et la puissance de représentativité est l'intérêt du réseau international investi par la FIPEC et ses syndicats pour soutenir leurs industries.



Jan Van der Meulen, Directeur Général CEPE



Bernard Ghyoot, Délégué Général FEICA